

Procès-verbal et Compte-rendu - CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 23 Mai 2016

Présents : RANNARD Paul, CHATENOUD Jean-Luc, JACQUESON Philippe, LAGRIFFOUL Jean-Marc, SAJOUS Annick, GUILLET Anne-Laure, TARAGON Sylvie, CUTELLE Marthe, CLERC Didier, MUTTINELLI Gérard, GODARD Jean-Claude, MAGNIN Jean-Louis, SOGNO Jean, LAMBERT Alain, DUCLOSSON Daniel, REY Dominique, MACHARD Jean-Yves, GOUTAZ Mickaël.

Excusés : FOURNET Marie-Claude (pouvoir à JL. CHATENOUD), CHAUMONTET Louis (pouvoir à P. JACQUESON), ROLLIER Alain (pouvoir à JL. MAGNIN).

Secrétaire de séance : Jean-Yves MACHARD

Date de convocation : 13/05/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 21

Présents : 18

Votants : 21

Heure d'ouverture de séance : 20h40

Heure de clôture de séance : 22h45

Ordre du jour :

- Adoption du compte-rendu du 7 Avril 2016
- Compte-rendu des décisions prises
- Bilans 2015 :
 - Déchets
 - Marchés publics
- Maison de vie :
 - cautionnement des prêts Semcoda pour la deuxième tranche
 - projet de loyers pour la deuxième tranche
 - situation des jardins
- PLUI :
 - confirmation annulation de l'élaboration du PLU sur St Germain
 - poursuite dossier de révision de la carte communale de Chessenaz
 - modification simplifiée d'Eloise
- Assainissement :
 - programmation des travaux à venir
 - engagement banque centrale de prêts
- Zone de loisirs :
 - mise en œuvre saison 2016 Piscine (bar, tarifs....)
 - procédure pour maîtrise d'œuvre construction tennis
 - dossier de réhabilitation bâtiment entrée de zone
- Schéma de coopération intercommunale
- Marchés publics : composition nouvelle commission d'appel d'offres
- Personnel : accroissement temporaire d'activité et augmentation du temps de travail
- Informations et Questions Diverses.



Après avoir remercié le conseil pour son soutien lors du décès de son papa, le Président accueille les membres du conseil et remercie la presse pour sa présence.

I - Compte-rendu de la séance du 7/04/2016

Le conseil adopte le compte-rendu de la dernière séance.

II - Communications des DECISIONS

De nombreuses décisions ont été prises notamment pour les travaux d'assainissement, le Président donne communication :

N°005/16 en date du 11/04/2016 : Construction d'une station d'épuration de 300 équivalents-habitants (EH) sur le secteur d'Arcine (Clarafond-Arcine)

Décision du Président : Pour le marché de travaux, la procédure adaptée avec publicité.

Critères de sélection	40% sur le prix des prestations - 60% pour la valeur technique
Déroulement	Dépôt des offres : le 22 février 2016 à 12H00 5 offres sous format papier et 1 offre dématérialisée.

Après dépouillement, l'attributaire du marché est le groupement SCIRPE Centre Est SARL/DUCLOS TP (5 Allée Alban Vistel 69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon), pour un montant de 386 605,34 € HT et une note totale pondérée de 92,27.

N°006/16 en date du 11/04/2016 : Création d'un réseau d'assainissement, d'une station d'épuration des eaux usées et renouvellement du réseau d'eau potable des hameaux de Chatenod et de Mons sur les communes de Chessenz & Vanzy – Lot n°1 : Station d'épuration 380EH

Décision du Président : Pour le marché de travaux, la procédure adaptée avec publicité.

Critères de sélection	40% sur le prix des prestations - 60% pour la valeur technique
Déroulement	Dépôt des offres : le 3 mars 2016 à 12H00 4 offres sous format papier et 1 offre dématérialisée. 3 entreprises se sont excusées de ne pas soumissionner au marché.

Après dépouillement, l'attributaire du marché est l'entreprise BESSON SAS (ZA les îles, BP36 - 74270 Marlioz), pour un montant de 378 138,30 €HT et une note totale pondérée de 96,03.

N°007/16 en date du 11/04/2016 : Création d'un réseau d'assainissement, d'une station d'épuration des eaux usées et renouvellement du réseau d'eau potable des hameaux de Chatenod et de Mons sur les communes de Chessenz & Vanzy – Lot n°3 : réseaux EU/AEP Chatenod, Peguet, les Clos

Décision du Président : Pour le marché de travaux, la procédure adaptée avec publicité.

Critères de sélection	40% sur le prix des prestations - 60% pour la valeur technique
Déroulement	Dépôt des offres : le 3 mars 2016 à 12H00 5 offres sous format papier. 3 entreprises se sont excusées de ne pas soumissionner au marché.

Après dépouillement, la variante grès est retenue. L'attributaire du marché est l'entreprise SARL RANNARD Frères (32 Route de Leschaux - 74270 Chêne-en-Semine), pour un montant de 494 949,00 €HT et une note totale pondérée de 98,81.

N°008/16 en date du 11/04/2016 :

Création d'un réseau d'assainissement, d'une station d'épuration des eaux usées et renouvellement du réseau d'eau potable des hameaux de Chatenod et de Mons sur les communes de Chessenz & Vanzy – Lot n°4 : postes de refoulement EU

Décision du Président : Pour le marché de travaux, la procédure adaptée avec publicité.

Critères de sélection	40% sur le prix des prestations - 60% pour la valeur technique
Déroulement	Dépôt des offres : le 3 mars 2016 à 12H00 2 offres sous format papier et 1 offre dématérialisée. 3 entreprises se sont excusées de ne pas soumissionner au marché.

Après dépouillement, l'attributaire du marché est l'entreprise BESSON SAS (ZA les îles, BP36 - 74270 Marlioz), pour un montant de 77 614,00 €HT et une note totale pondérée de 100.

**N°009/16 en date du 06/04/2016 : AVENANT N°3
Prolongation de la convention d'utilisation de la salle du rez de chaussée de la Maison de Vie 1 avec Yoga Harmonie 74 - Du 01/09/2016 au 30/09/2017**

Décision des membres du bureau :

Un avis favorable est donné à la requête de l'association « Yoga Harmonie 74 » pour renouveler l'utilisation de la salle gratuitement sise au rez-de-chaussée de la Maison de Vie 1 du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017 et ce dans les mêmes conditions que celles indiquées à la convention initiale.

N°010/16 en date du 15/05/2016 : Création d'un réseau d'assainissement, d'une station d'épuration des eaux usées et renouvellement du réseau d'eau potable des hameaux de Chatenod et de Mons sur les communes de Chessenaz & Vanzy – Lot n°2 : réseaux EU/AEP/EP Mons, Martian

Décision du Président : Pour le marché de travaux, la procédure adaptée avec publicité.

Critères de sélection	40% sur le prix des prestations -60% pour la valeur technique
Déroulement	Dépôt des offres : le 3 mars 2016 à 12H00 2 offres sous format papier et 1 offre dématérialisée. 3 entreprises se sont excusées de ne pas soumissionner au marché. Le 01/04/2016 un entretien de négociation portant sur les critères technique et financier a eu lieu entre les 2 entreprises les mieux disantes.

Après dépouillement, la variante grès est retenue. L'attributaire du marché est le groupement Bortoluzzi/Vuache TP/Duclos TP (83 rue des Roseaux - 74330 Epagny), pour un montant de 799 621,00 €HT et une note totale pondérée de 97,27.

**N°011/16 en date du 12/05/2016 : Marché à bons de commande :
« Fourniture et livraison des repas en liaison froide pour la restauration des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans de la structure multi-accueil « les P'tits Lutins » à Chêne en Semine (74) ».**

Décision du Président : Pour le marché à bons de commande, la procédure adaptée sans publicité.

Critères de sélection	60% sur le prix des prestations - 40% pour la valeur technique
Déroulement	Dépôt des offres : le 9 mai 2016 à 12H00 1 offre sous format papier.

Après dépouillement, l'attributaire du marché est la société de restauration collective SHCB SAS (100 Rue de Luzais 38070 St Quentin Fallavier).

N°012/16 en date du 18/05/2016 : Décision modificative N°1 Exercice 2016 – Budget Annexe Maison de Vie – Virement de crédits

Décision des membres du bureau :

Mr le trésorier a signalé un déséquilibre sur les opérations d'ordre au budget primitif de la Maison de vie

- Prélèvement :
Article 023 (dépense de fonctionnement) : 352 297.07
Article 021 (recette d'investissement) : 352 397.03 soit 0.04€ de différence
- Amortissement des subventions
Article 040 (Dépenses d'investissement) : 8 139.16
Article 042 (recettes de fonctionnement) : 9 139.16 soit 1 000€ de différence

Intitulé du compte – dépenses d'investissement	diminution	augmentation
Chapitre 023	0.04	
Chapitre 64 Article 6475 cotisation médecine		0.04
Chapitre 042 Amortissement des subventions	1 000.00	
Chapitre 6419 Remboursement sur salaire de personnel		1 000.00
TOTAL	1 000.04	1 000.04

N°013/16 en date du 18/05/2016 : Décision modificative N°1 Exercice 2016 – Budget Annexe ZAC II – Virement de crédits

Décision des membres du bureau :

Mr le trésorier a signalé un déséquilibre sur les opérations d'ordre au budget primitif de la ZAC II. Le remboursement anticipé de la dette a bien été intégré en dépenses du chapitre 043 mais pas en recettes. Il y a lieu d'équilibrer les opérations d'ordre sachant que la section de fonctionnement a été votée en large suréquilibre (+ 704 720.86€).

Pour mémoire, a été voté au budget primitif 2016 :

Dépenses de fonctionnement - cpte 608/043 = 18 606.62 €

Recettes de fonctionnement - cpte 796/043 = 3 606.62 €

Intitulé du compte	diminution	augmentation
796/043 transfert de charges		15 000.00

III - BILANS 2015

Le conseil a été destinataire avant la séance du projet de bilan des déchets et celui des marchés publics.

Ces deux documents sont acceptés tels que présentés et ne soulèvent aucune observation.

IV - MAISON DE VIE

➤ 2^{ème} tranche : Le Président informe qu'une ouverture des plis sera faite par Semcoda ce 26 mai prochain. De fait, le temps de vérifier les offres, engager éventuellement une négociation, le conseil se réunira le 23 juin prochain afin d'autoriser la signature des marchés. De fait, les travaux pourraient commencer dès cet été et respecter le planning prévisionnel pour une livraison fin 2017.

➤ **Caution des prêts** : Comme déjà indiqué les prêts souscrits par Semcoda pour la réalisation de 16 nouveaux logements peuvent être garantis par le conseil qui accepte. Il s'agira de cautionner deux prêts d'un montant total **1 950 500 €** (soit 1 620 300 € et 330 200 €), à hauteur de **100 %**, à réaliser auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS en vue de financer une opération de construction de 10 logements PLUS, 4 logements PLAI et 2 Logements PLS à CHENE EN SEMINE « Maison de Vie 2 la Croisée », route de Marsin (74).

Avis favorable du conseil.

➤ **Projets de fixation des loyers des locaux professionnels pour la 2^{ème} tranche**

Le Président rappelle les différents contacts pris à ce jour pour l'occupation du rez-de-chaussée de la 2^{ème} tranche de la Maison de Vie. Il indique que ces locaux professionnels, sont dès à présent sollicités notamment par le centre de l'œil. Il propose de maintenir le prix au m² appliqué sur la première tranche dans un souci d'équité sachant que certains professionnels sont déjà intéressés (local trop petit et association avec un professionnel de santé). De plus, le Président a saisi les services de Semcoda pour évaluer un prix de location au m² (estimatif des travaux moins subventions estimées, le tout amorti sur 20 ans). Le résultat fourni permet de maintenir le prix de 9 € le m² TTC. Le conseil donne son accord.

Le Président indique aussi que le centre de l'œil, intéressé par la moitié de la surface à construire (soit 300 m² sur les 600) souhaite passer une promesse de bail dès à présent. Le Président précise que le cabinet Urban Conseil a été sollicité pour la rédaction d'un tel projet.

➤ **Jardins familiaux**

Il est proposé de passer une convention d'occupation du domaine privé de la Communauté avec Semcoda afin d'autoriser l'utilisation d'environ 1500 m² pour les jardins familiaux réalisés par les locataires résidents à la Maison de Vie.

Avis favorable y compris pour l'établissement d'un plan parcellaire.

➤ **Multi accueil**

Remis aux membres de la commission, une invitation pour le 26 mai (18h à 20h30) suite organisation d'un buffet canadien avec les familles.

V - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

➤ **St Germain**

Suite à la prise de la compétence PLUI, le conseil doit prendre une délibération attestant de l'annulation par la commune de St Germain de l'élaboration de son PLU ; le conseil confirme que cette décision est prise en compte et que dorénavant c'est la communauté qui portera ce projet.

➤ **Chessenaz**

Même cas de figure. Le conseil confirme la poursuite de la révision de la carte communale de Chessenaz par la communauté.

➤ **Eloise**

Le Président rappelle les modalités de la mise à disposition du dossier de Modification Simplifiée n°1 du PLU d'Éloise (cf. délibérations n°109/15 du 15 décembre 2015 et N°DEL2016_005 du 1^{er} février 2016). Toutefois, les personnes publiques associées

n'ayant pas été consultées suffisamment en amont, il convient de procéder à une nouvelle phase de mise à disposition du public.

Il propose que cette mise à disposition du dossier de Modification Simplifiée n°1 du PLU, se tienne du lundi 13 juin 2016 à 9h00 au lundi 18 juillet 2016 à 17h00.

Le conseil donne son accord.

➤ **Rappel des réunions**

Le Président rappelle les différentes dates des groupes de travail ainsi que celles des sous- groupes, il insiste sur la nécessité de participer à ces dernières afin de participer activement aux décisions.

VI - ASSAINISSEMENT

➤ **Programmation :**

Mr Lambert poursuit en indiquant que la prochaine réunion de commission aura lieu le 16 Juin prochain à 19h et que les points abordés lors de cette rencontre seront à valider lors du prochain conseil de Juin.

Il rappelle qu'au budget 2016 d'importants travaux ont été inscrits mais que la programmation 2017 n'a pas été faite. Toutefois, les dossiers de demandes d'aides financières (SMDEA notamment) doivent être déposés dès l'automne précédent les travaux..

Ainsi devront être abordés :

- Concernant les réseaux EU de Clarafond et Eloise, les conclusions du diagnostic seront présentées aux maires et délégués des communes concernées le 25/05/2016 à 11h. A la suite de ce rapport il serait judicieux d'engager les travaux de réfection dès 2017. Un accord de principe est accepté pour faire un avenant au marché HYDRETTUES.
- Par délibération du 27/01/2015 il avait été décidé de lancer une consultation de Maîtrise d'œuvre pour réaliser le diagnostic des réseaux de Franclens et Saint-Germain-sur-Rhône. Pour différentes raisons cet appel d'offre a pris du retard, il est acté de la lancer rapidement avec l'objectif de réaliser les travaux inhérents dès 2018.
- La STEP de Cusinens est saturée en fonctionnement et en capacité, il est donc nécessaire de la remettre aux normes. Les autorisations d'urbanisme sur ce secteur sont refusées depuis 02/2015. Un accord de principe est accordé afin de lancer une consultation de Maîtrise d'œuvre pour réaliser l'étude de réhabilitation de cette unité de dépollution.

Le schéma directeur et le PLUI devront prendre en compte ces différents projets destinés à la protection de notre environnement.

➤ **Financement :**

Suite au vote du budget une somme de 700 000 € avait été inscrite sur la ligne « Emprunts ». Une demande a été établie par la Banque Européenne et un taux intéressant de 1.48 % est proposé. Par ailleurs, l'inscription de subventions (DETR, Fonds de soutien à l'investissement) est loin d'être obtenu en totalité. De fait, le conseil accepte de souscrire un prêt d'un montant de 1 000 000 €. Les décisions modificatives budgétaires sont prises en ce sens.

VII - ZONE DE LOISIRS

Rapporteur Mr Jean-Louis Magnin

➤ **Piscine :**

La saison se prépare avec quelques points à finaliser. Mr Magnin salue le travail fourni par Mme Bensefia pour l'assistance à la préparation des différentes phases.

- **Bar** : le conseil donne un avis favorable à la candidature de la Ste « Moulin de la Semine » pour l'exploitation conforme au cahier des charges.
- **Personnel** : suite à certains désistements, les recrutements sont en passe d'être terminés et finalisés tant pour les maîtres-nageurs, les caissières, le personnel d'entretien des plages.
- **Tarifs** : la commission souhaite augmenter le tarif de fréquentation 2016. Le conseil donne son accord et les fixe de la façon suivante :

Entrées individuelles :

Adultes	3.50 €	Jeunes - 16ans	2.50 €	Moins 6 ans	gratuit
<i>Abonnement 10 entrées</i>		Hors SEMINE	SEMINE	Comité d'entreprise	
Adulte		30.00 €	22.00 €	22.00 €	
Jeunes - 16 ans		20.00 €	18.00 €	la saison	

Colonies de vacances/centres aéré (sur justificatifs) 1.50 € par personne

Y compris accompagnateurs (Semine et hors Semine)

Les entrées pour les enfants du Centre Multi-Accueil seront gratuites.

Les tarifs pour les scolaires sont maintenus (revus en 2015).

- **Régisseur** : Mr Rey ayant cessé ses fonctions, Mr Magnin le remplacera, Mme Fournet poursuivra son mandat de régisseur suppléant.

Mr le Président salue le travail préparatoire fait par Mr Magnin. Il souligne le travail réalisé dans l'ombre toutes ces années par Mr Rey et le remercie sincèrement.

➤ **Tennis :**

Mr Magnin indique que le cahier des charges est en cours de finalisation pour la recherche d'une maîtrise d'œuvre afin de réaliser cet important projet. La commission rencontrera le club de tennis intercommunal pour validation définitive des objectifs à indiquer.

➤ **Bâtiment « Entrée de la Zone de loisirs » :**

Mr Magnin précise que de nouvelles contraintes pour coordonner les travaux de mise en place de la toiture, de l'isolation, des menuiseries, et des cuisines ont retardé le chantier. Celui-ci devrait pouvoir se réaliser cet automne. Il faudra aussi inclure une disposition intérieure pour optimiser le fonctionnement de cet établissement. Le maître d'œuvre y travaille.

VIII - SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Conformément à la loi, les communes et établissements publics doivent formuler, soit 75 jours, un avis sur le projet de schéma réalisé par Mr le Préfet suite à l'avis de la Commission Départementale.

Le projet porte sur la fusion des communautés de communes de la Semine, du Pays de Seyssel et du Val des Usses.

Le conseil approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes de la Semine, du Pays de Seyssel et du Val des Ussets, tel que présenté dans l'arrêté PREF/DRCL/BCL-20016-0022.

Il confirme sa demande expresse de reporter au 01.01.2018 la mise en place de cette fusion, délai nécessaire et indispensable à une mise en œuvre réfléchie permettant notamment de conserver des services de proximité et de poursuivre l'investissement local si important pour l'économie nationale.

Le Président informe le conseil que dans le cadre du Scot où les trois intercommunalités travaillent déjà ensemble, un appel d'offres a été lancé afin de retenir un bureau spécialisé pour constituer une aide décisionnelle à la mise en place de cette nouvelle entité.

IX - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Président donne lecture de la circulaire préfectorale du 10/05/2016 prise en application du décret 2016-360 du 25/03/2016 réformant les marchés publics et impliquant la modification de la composition de la commission d'appel d'offres conformément aux nouveaux textes.

Le conseil communautaire procède donc à l'élection de cette nouvelle commission qui compte désormais 5 membres (contre 3 antérieurement) et le Président.

Sont élus en qualité de titulaires :

Lambert Alain, Magnin Jean-Louis, Chaumontet Louis, Mâchard Jean-Yves,
Lagriffoul Jean-Marc

Sont élus en qualité de suppléants :

Cutelle Marthe, Taragon Sylvie, Godard Jean Claude, Sogno Jean, Duclosson
Daniel.

X - PERSONNEL

Deux points doivent être abordés :

- *Tableau des emplois* : Une délibération fixe les postes nécessaires au fonctionnement des services. Une autre définit les besoins saisonniers et le besoin pour accroissement temporaire d'activité. Ce dernier point doit être complété. Compte tenu du regroupement des communautés dans le cadre de la loi Nôtre, un certain nombre de dossiers administratifs doivent être traités avant cette fusion (classement, mise à jour de l'inventaire, ...). Le conseil accepte de compléter la délibération existante afin de permettre cette réalisation.
- *Emploi au multi accueil* : comme déjà abordé lors du précédent conseil qui avait donné un avis favorable à l'augmentation du temps de travail des postes affectés à la cuisine et au ménage, le comité technique paritaire a été saisi le 14 avril 2016 et a émis un avis favorable en date du 19/05/2016. Le conseil décide donc d'augmenter le temps de travail des adjoints techniques de 17.5 à 21/35.

Enfin, un poste d'aide aux travaux de secrétariat pour cet été est créé.

XI - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ **Environnement :**

Le Président informe le conseil que le marché de collecte des déchets non dangereux est en cours de finalisation et que l'attributaire est l'entreprise EXCOFFIER frères (coût annuel de 65 000 € HT).

➤ **Festi Rhône :**

Comme chaque année, la Communauté de Communes du Pays de Seyssel organise cette manifestation avec la participation d'athlètes bénévoles issus des clubs locaux. Mrs Mâchard et Jacqueson seront les interlocuteurs privilégiés.

Des contacts sont en cours avec l'association du tennis pour représenter la Communauté de Communes de la Semine.

➤ **Centre multi Accueil :**

Un buffet canadien aura lieu le 26/05 de 18h à 20h30 avec les familles et les résidents. Les membres de la commission sont conviés à participer.

➤ **ZAC II - Implantation Excoffier Recyclage**

L'implantation de cette structure nécessite une enquête publique au titre des installations classées. Suite à une information de Mr le Préfet, l'enquête devrait se tenir fin juin/début Juillet.

➤ **Prochain conseil**

Il aura lieu le jeudi 23 juin 2016 à 20h30 avec notamment l'autorisation de signer les marchés suite à l'ouverture des plis faite par Semcoda pour le dossier de réalisation « Maison de Vie 2 ».

Le secrétaire de séance,
Jean Yves Mâchard



